



PROJET ASSOCIATIF 2022-2026



**UNE ASSOCIATION POUR ACCOMPAGNER, REDONNER
L'ENVIE D'AGIR ET LE DESIR D'UNE VIE SOCIALE**

**109 AVENUE DE GENEVE
74000 ANNECY**



Le projet associatif est un document qui exprime les objectifs et les ambitions de l'Association Espoir74 dans le cadre de ses missions au bénéfice des publics accueillis dans ses services et ses établissements.

Il donne un cap et constitue une référence pour chacun : les membres de l'Association actuels et nouveaux, les professionnels, les personnes accompagnées, les familles, les organismes financeurs et les nombreux partenaires avec lesquels l'Association est en lien.

Les enjeux sont importants, notamment la qualité du service proposé aux personnes en situation de handicap accompagnées et le financement des activités dans les prochaines années.

Couvrant la période 2022-2026, le projet associatif traduit les valeurs et l'identité de l'Association c'est-à-dire le « qui-sommes-nous ? ». Il précise aussi ses objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre, c'est-à-dire « où allons-nous dans les cinq prochaines années et quelles sont les priorités ? » et « comment y allons-nous ? ».

Relevant de la responsabilité du Conseil d'Administration, le projet associatif permet d'apporter un socle solide et d'avoir une direction d'ensemble de l'Association, partagée entre les membres du CA et l'équipe de direction.

Espoir74 a souhaité dès 2020 se lancer dans la rénovation de son projet associatif et cet engagement s'est heurté à la pandémie du Covid19. Aussi, est-ce en 2021 que la rénovation a été engagée.

La démarche pour élaborer ce projet a permis d'associer les membres du Conseil d'Administration, l'équipe de direction, les professionnels, les personnes accompagnées et les partenaires sous différentes formes. Sa mise en œuvre requiert la participation de chacun.

Nous avons fait le choix d'un document accessible, synthétique, visuel et agréable à lire. Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Le Président et les membres du Conseil d'Administration



Sommaire

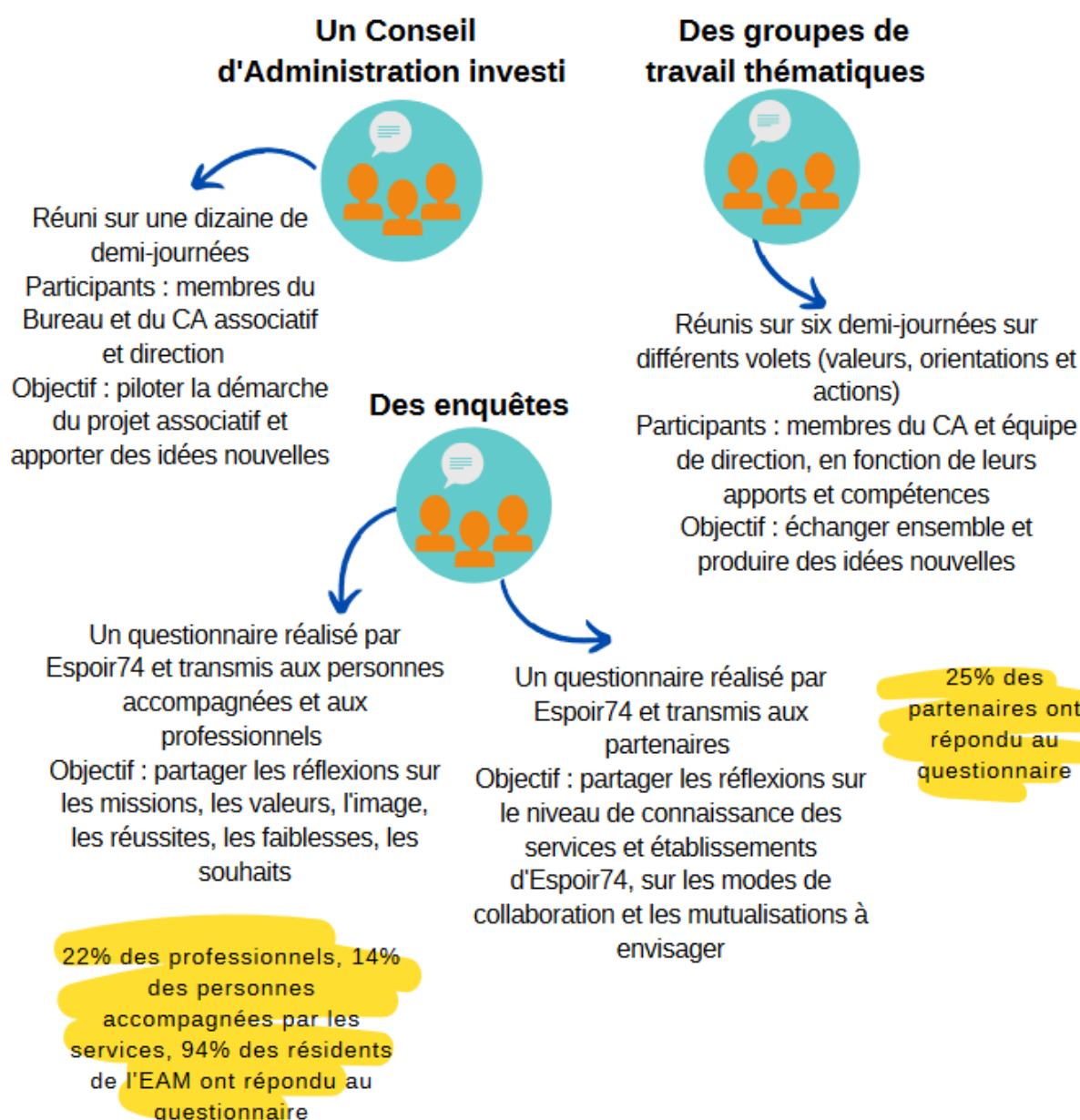
| | |
|--|----|
| Préambule | 1 |
| Quelle démarche de travail ?..... | 3 |
| Qui-sommes-nous ? | 4 |
| Carte d'identité | 5 |
| Engagements associatifs..... | 6 |
| Repères historiques | 7 |
| Public accompagné | 9 |
| Territoire et partenaires | 11 |
| Valeurs de l'Association | 12 |
| Missions de l'Association..... | 16 |
| Bilan du précédent projet 2016-2020..... | 18 |
| Où allons-nous et comment ? | 20 |
| Orientations et actions | 21 |
| Déclinaison des actions..... | 25 |
| Programmation des actions..... | 37 |
| Evaluation et pilotage du projet | 38 |



Quelle démarche de travail ?



Une démarche participative de décembre 2020 à mars 2022





Qui-sommes-nous ?

ASSOCIATION



RAISON SOCIALE

- Association Espoir74, régie par la Loi 1901, gestionnaire de services et d'établissements médico-sociaux pour des publics en situation de handicap psychique et ouverte à d'autres publics comme les personnes atteintes de traumatisme crânien, de lésions cérébrales et de maladies neurodégénératives
- Adresse du siège social : 109 Avenue de Genève, 74000 Annecy
- Code FINESS: 740011796 / Code SIREN : 434 477 485
- Téléphone : 04 50 67 62 64 E-mail : secretariat.asso@espoir74.org
- Site internet : <https://espoir74.org>


DATE DE CRÉATION

- En 1983 par des familles faisant partie de l'Union Nationale de Famille et Amis de personnes malades du département de Haute-Savoie (UNAFAM)

DIRIGEANTS

- Président : Jean-Rolland FONTANA
- Directeur : Jean-François MIRO

MEMBRE

- De l'UNAFAM
- De l'URIOPSS, Union Nationale Interfédérale des Œuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux
- D'une union régionale les « Couleurs de l'Accompagnement" * 
- Du RéHPSy, réseau de santé financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Auvergne Rhône-Alpes
- De Santé Mentale France

FINANCEMENTS

- Financée par le Conseil Départemental 74, l'ARS, les communes et par les cotisations et les dons de ses membres

*Les « Couleurs de l'Accompagnement » œuvrent pour les personnes en situation de handicap psychique. Outre, Espoir74, en sont membres : GRIM, La Roche, Industrie Service, Cotagon, Messidor, Amahc, Espoir73, Cognacq Jay, Espairs.



Carte d'identité

Espoir74 est une association gestionnaire régie par la loi 1901 dont le siège social est situé à Annecy dans le département de la Haute-Savoie. Elle gère :

- ▶ Des SAVS et des SAMSAH OXYGENE accompagnant des personnes en situation de handicap psychique ;
- ▶ Un SAMSAH de rétablissement PYXIS ;
- ▶ Un établissement d'accueil médicalisé, l'Arbre de Vie accueillant des adultes cérébro-lésés ;
- ▶ Un dispositif mobile, DMPsy 74 s'adressant aux établissements et services médico-sociaux, afin d'étayer les accompagnements à domicile et en établissement ;
- ▶ Des logements ;
- ▶ Du transport à la demande ;
- ▶ Un futur établissement d'accueil médicalisé en construction, La Tournelle.



Gouvernance

Sur le plan de la gouvernance, l'Association Espoir74 fonctionne de la manière suivante :



Assemblée Générale d'Espoir74

Élit les membres du CA
Se réunit au moins une fois par an
Approuve les comptes annuels
Vote le rapport d'activité
Compétente pour les décisions les plus importantes engageant l'Association
C'est un moment de partage important, avec les membres de l'Association, les professionnels, les personnes accompagnées et les partenaires



Conseil d'Administration d'Espoir74

Administre et gère l'Association
Est renouvelé par tiers chaque année
Désigne les membres du Bureau
Est investi des pouvoirs pour faire autoriser les actes qui ne sont pas réservés à l'AG
Recrute la direction qui dispose d'une délégation pour exercer ses missions



Bureau d'Espoir74

Composé d'un président, de vice-présidents, d'un secrétaire et secrétaire adjoint, d'un trésorier et trésorier adjoint
Sans disposer d'un pouvoir délibérant, le Bureau assure au quotidien le fonctionnement de l'Association



Engagements associatifs



Une identité forte :

- ▶ Une association dynamique dont le marqueur d'identité est le handicap psychique, ouverte depuis 2016 à d'autres handicaps.
- ▶ Une association engagée.
- ▶ Association initialement familiale, actuellement avec une gouvernance mixte composée de proches de personnes en situation de handicap, mais aussi d'autres profils d'administrateurs issus de la société civile.

Les administrateurs s'engagent à :

- ▶ **Apporter des réponses diversifiées** aux personnes accompagnées et prendre en compte l'évolution des besoins et la prise en compte de la complexité des formes de handicap. Le monde bouge et la recherche de solutions ou de pratiques nouvelles est une exigence. La poursuite de l'adhésion à des réseaux de compétence participe de cette exigence.
- ▶ **Pérenniser une gouvernance démocratique** en garantissant l'équilibre de pouvoirs entre la direction et le conseil d'administration, en assurant la transparence du fonctionnement institutionnel et des finances et en partageant toute information permettant aux administrateurs de prendre des décisions pertinentes.
- ▶ **Chercher à assurer la pérennité des activités** en garantissant une gestion exemplaire car nous bénéficions de fonds publics, en cherchant à diversifier nos sources de financement par l'appel au mécénat et en recherchant des mutualisations avec d'autres associations.
- ▶ **Intégrer le volet environnemental** dans la gestion des établissements et des services.
- ▶ **Définir une politique de ressources humaines** qui favorise le développement des compétences des professionnels, le bien-être au travail, la formation des bénévoles, l'innovation dans les pratiques professionnelles et qui soit attractive pour faire face aux problématiques de recrutement.
- ▶ **Agir pour une société plus inclusive** pour favoriser l'autonomie et la qualité de vie des personnes accompagnées.
- ▶ **Evaluer régulièrement** nos actions dans le cadre de la démarche qualité afin de toujours progresser.

L'équipe de direction est porteuse de ces engagements dans l'élaboration des projets de services et d'établissements.



Repères historiques

1983

Créée en 1983, par des familles faisant partie de l'UNAFAM (l'Union Nationale de Famille et Amis des personnes malades) du département de Haute-Savoie, l'Association Espoir74 se fixe comme objectif de rechercher des réponses à la problématique des personnes souffrant de problèmes psychiques, sortant des hôpitaux, sans accompagnement ni hébergement. La mise à disposition de logements dits accompagnés, gérés en partenariat étroit avec l'EPSM de la Roche-sur-Foron constitue une première solution.

2003

L'Association se développe sur tout le département avec comme mission le portage et la gestion de projets et d'actions destinés principalement aux personnes en situation de handicap psychique. Dans ce cadre, en complémentarité à l'ouverture de l'Esat Messidor, Espoir74 met en place le SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) OXYGENE à Annecy.

2005

L'Association met en place le SAVS OXYGENE à Annemasse.

2006

L'Association ouvre des appartements relais dans le bassin annécien.

2007

L'Association met en place le SAVS OXYGENE à Thonon les Bains.

2008

L'Association met en place le SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) OXYGENE à Sallanches.

2010

L'Association met en place le SAMSAH OXYGENE à Annemasse.

2012

Espoir74 , parraine deux G.E.M. (Groupe d'Entraide Mutuelle) : « Au Petit vélo » à Annemasse et « Le lien qui fait du bien » à Sallanches.

2014

Espoir74 est l'une des sept Associations fondatrices des Couleurs de l'accompagnement, groupement régional qui participe au mouvement de déstigmatisation du handicap psychique au travers d'actions nationales dont une campagne intitulée « Et Alors ! ». Ce groupement développe une coopération et une mutualisation de compétences par ses groupes de travail.

2016

Adoption du projet associatif 2016-2020.

2017

Espoir74 élargit son champ d'activités en intégrant « le Foyer Saint-François » , (Etablissement d'Accueil Médicalisé) situé à Machilly qui accueille 40 personnes cérébro lésées. Cet établissement se nomme aujourd'hui l'Arbre de Vie, du nom de l'ancienne Association gestionnaire.

2019

Réponse à l'appel à projet d'un EAM et d'un dispositif mobile en Haute-Savoie pour lequel Espoir74 est retenue. Mise en place du SAMSAH PYXIS.



En mars 2022

Démarrage des travaux de construction de l'EAM La Tournelle à Pers-Jussy.



Public accompagné

L'Association par le biais des ses services et établissements accueille des publics divers.



CARACTÉRISTIQUES DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS PAR LE SAVS OXYGENE

Adultes handicapés de plus de 18 ans :

- Reconnus Handicapés Psychique par la C.D.A.P.H ;
- Vivant dans le Bassin Annecien, Genevois, la Haute Vallée de l'Arve et le Chablais ;
- Souhaitant être guidés dans leur démarche de réinsertion ;

Bénéficiant d'une orientation SAVS de la CDAPH de la Haute-Savoie, les personnes sont relativement autonomes, même si certaines sont hébergées dans leur famille.

Elles ont conservé des capacités relationnelles. Il existe une reconnaissance de la maladie et une acceptation du traitement, même si cette adhésion reste parfois fragile. La maladie est censée être stabilisée à l'admission.



CARACTÉRISTIQUES DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS PAR LE SAMSAH OXYGENE

Adultes handicapés de plus de 18 ans

- Reconnus Handicapés Psychique par la C.D.A.P.H ;
- Vivant dans le Bassin Annecien, du Genevois, de la Haute Vallée de l'Arve, du Chablais et de la Vallée du Giffre.
- Bénéficiant d'une orientation SAMSAH de la CDAPH de la Haute-Savoie.

Les personnes ont besoin d'un accompagnement renforcé.

Nombre d'entre elles présente une pathologie psychiatrique avec une comorbidité.

La stabilisation est encore fragile.



CARACTÉRISTIQUES DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS PAR L'EAM L'ARBRE DE VIE

EAM à vocation départementale. Personnes disposant d'une notification MDPH.

Accueil à temps complet, temporaire et en accueil de jour.

Adultes en situation de handicap de 18 ans et plus présentant un handicap moteur et/ou un traumatisme crânien, des lésions cérébrales et des maladies neurodégénératives.



CARACTÉRISTIQUES DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS PAR L'EAM LA TOURNELLE

Ce nouvel établissement a une vocation départementale. Il accueille des adultes âgés de 20 ans et plus, et sur dérogation uniquement, entre 18 et 20 ans. Sont privilégiés les ressortissants de Haute-Savoie.

Il accueille :

Des personnes adultes présentant un handicap psychique avec ou sans troubles associés, une déficience intellectuelle et/ou autre handicap avec troubles du comportement majeur associés.

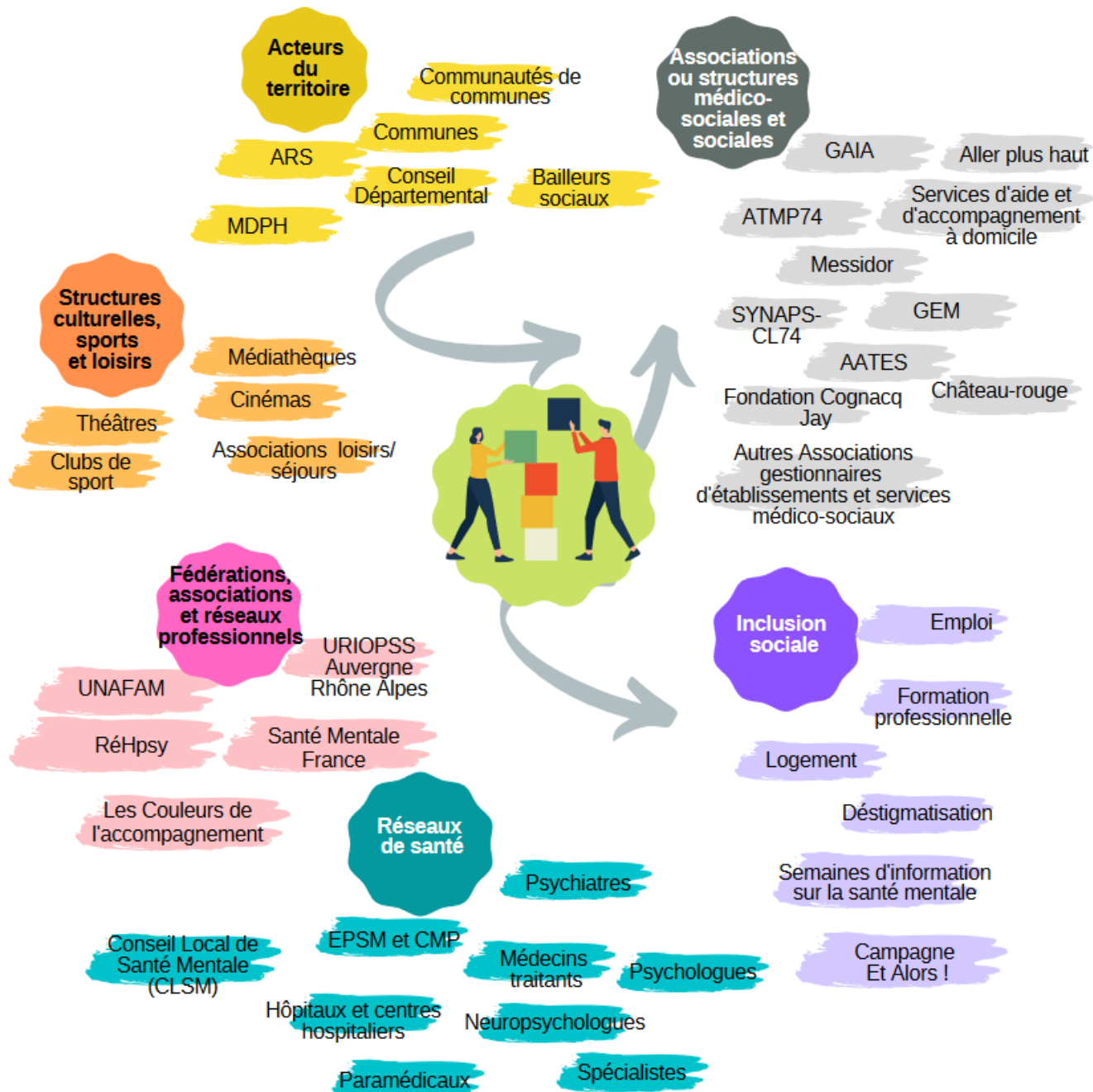
Des adultes lourdement handicapés par des troubles du comportement et présentant de forts risques de rupture de parcours.





Territoire et partenaires

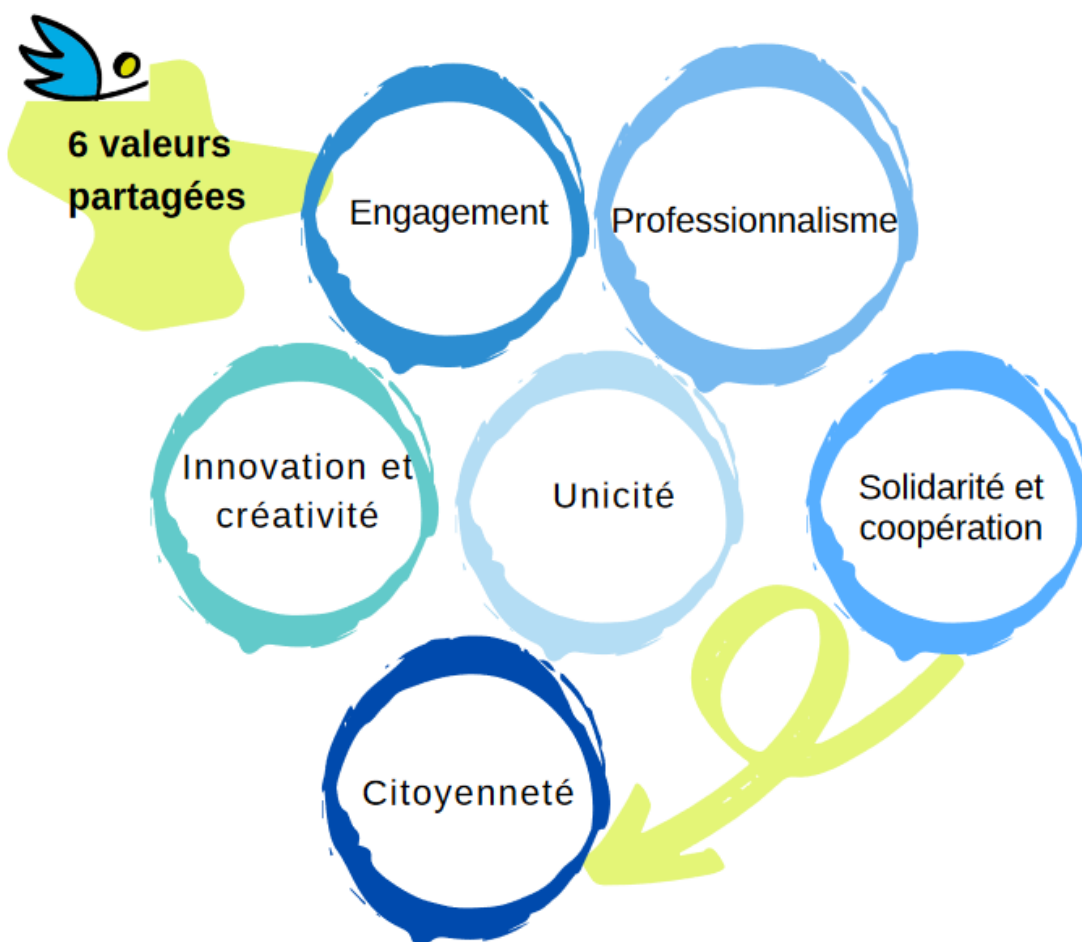
L'Association s'appuie sur de nombreux partenaires dans différents secteurs d'activité :





Valeurs de l'Association

Les six valeurs portées par l'Association ont été réinterrogées et réaffirmées par les membres du Conseil d'administration.



Ces valeurs associatives se déclinent de la manière suivante :



Engagement

- Etre moteur dans des projets humanistes.
- Porter les valeurs de l'Association.
- Fédérer autour de la cause des personnes en situation de handicap psychique et des personnes cérébro-lésées.
- Sensibiliser aux réalités du handicap.
- Favoriser l'engagement des bénévoles dans la vie de l'Association à différents niveaux et en fonction de leur disponibilité.



Professionnalisme

- Privilégier la mixité des profils d'administrateurs dans les instances associatives.
- Garantir des compétences et une qualité de questionnement des professionnels dans une démarche pluri-disciplinaire.
- Assurer des règles basées sur la confidentialité, le partage d'information à caractère secret, la bienveillance et l'éthique.
- Promouvoir le respect, l'écoute et le dialogue dans les relations.
- Veiller à la construction des outils nécessaires à la qualité de vie des personnes accueillies et à la qualité de travail des professionnels.



Innovation et créativité

- Développer une culture de l'innovation et de la créativité à tous les niveaux de l'Association.
- Etre en veille sur toutes les innovations dans les projets et les pratiques professionnelles.
- Promouvoir une exigence de progrès au service des personnes accueillies dans les structures gérées par l'Association.
- Valoriser les talents, la responsabilité et le mode participatif.
- Développer de nouvelles références théoriques et une ouverture d'esprit.
- Intégrer la responsabilité sociale d'entreprise (RSE), la lutte contre le réchauffement climatique et une sensibilité environnementale dans les projets.



Unicité

- Valoriser la primauté de la personne, sa dignité et son intégrité.
- Respecter la personne dans son individualité, sans jugement de valeur ni discrimination.
- Prendre en compte la singularité de chacun, ses capacités, ses potentialités et ses difficultés dans un processus continu.
- Promouvoir des réponses individualisées aux personnes accueillies dans les structures gérées par l'Association.



Solidarité et coopération

- Coopérer avec les personnes accompagnées en s'appuyant sur leurs ressources et en les responsabilisant.
- Rechercher l'équité dans l'accompagnement en privilégiant une approche différenciée.
- Prendre en considération le lien familial et avec les proches à chaque fois que cela est possible.
- Garantir une articulation et un dialogue entre bénévoles et salariés.
- Développer des formes de coopération avec différents partenaires en privilégiant une démarche de dialogue et de transparence.



Citoyenneté

- Affirmer l'apolitisme et la laïcité de l'Association.
- Promouvoir l'intégration de la personne en situation de handicap dans son environnement.
- Favoriser chez la personne l'ouverture d'esprit et les apprentissages.
- Valoriser la parole de la personne et développer sa liberté d'expression.
- Favoriser l'accès aux droits et aux outils de droit commun.

La dimension responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) est une dimension clé du projet associatif.

Pour la commission européenne, il s'agit de « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société ». Pour définir le périmètre de sa responsabilité sociétale, il convient que chaque organisation apporte des réponses aux questions suivantes :

- ▶ La gouvernance de l'organisation ;
- ▶ Les droits de l'homme ;
- ▶ Les relations et conditions de travail ;
- ▶ Le respect de l'environnement ;
- ▶ La loyauté des pratiques ;
- ▶ Les questions relatives aux consommateurs et aux usagers de services ;
- ▶ Les communautés et le développement local.

Espoir74 a adapté ces critères à sa propre organisation. Pour l'Association, la RSE repose sur les critères suivants :



Gouvernance



Droits des personnes accompagnées



Relations et conditions de travail



Ethique



Respect de l'environnement



Qualité du service



Partenariats





Missions de l'Association

Permettre une expression collective des personnes en situation de handicap.

Promouvoir des conditions favorisant la sécurité et le bien-être des personnes accueillies.

Favoriser l'intégration de la personne dans son milieu de vie.

Promouvoir et gérer des dispositifs d'accompagnement et d'hébergement pour les personnes en situation de handicap, psychique et les personnes atteintes de traumatisme crânien, lésions cérébrales et maladies neurodégénératives.

Participer à changer les représentations sur les personnes porteuses de handicap.

Favoriser et entretenir des passerelles avec le secteur social, médico-social, sanitaire et avec l'économie collaborative.



Pour conduire sa mission, l'Association s'appuie sur :

Les familles et les proches

Le lien avec les familles et les proches repose notamment sur l'UNAFAM 74, l'Union Nationale de Famille et Amis de personnes malades du département de Haute-Savoie. L'Association prend en compte la place des familles et des proches, les situations et les contextes familiaux.

Les partenaires de terrain, institutionnels et le réseau

L'Association est moteur et force de proposition de projets pouvant associer divers partenaires. Elle développe un lien soutenu avec eux et participe activement à des réseaux ou est en mesure de les créer. Elle recherche des financements et des mécénats pour pérenniser ses actions et ses projets.

Les bénévoles

Elle recherche des bénévoles de différents profils dans son environnement pour dynamiser la vie associative. Elle leur propose un parcours d'intégration et de formation.

Les professionnels, et en particulier l'équipe de direction

En tant qu'Association employeuse elle veille à :

- ▶ Elaborer une politique de formation ;
- ▶ S'inscrire dans un travail de réflexion et d'analyse ;
- ▶ Développer une culture apprenante ;
- ▶ Promouvoir la qualité de travail ;
- ▶ Prévenir les risques professionnels ;
- ▶ Conduire une politique de recrutement exigeante et adaptée au contexte ;
- ▶ Valoriser les compétences et la promotion interne.

L'association s'appuie sur la réglementation existante et l'ensemble des textes de loi qui concerne son champ d'intervention.



En 2022 Espoir74 emploie environ 130 salariés. Les services Oxygène accompagnent 180 personnes; 3 personnes disposent d'un logement accompagné ; 4 salariés exercent au DMPsy74 (dispositif mobile), avec une montée en charge progressive. A la Résidence l'Arbre de Vie, l'accueil réalisé par 70 salariés offre 34 places en accueil permanent, 6 en accueil de jour et 3 en accueil temporaire.



Bilan du précédent projet 2016-2020



Orientation 1 :
Élargissement et
promotion de
l'accompagnement des
personnes en
situation de handicap
principalement
psychique

Les actions réalisées :

- Espoir74 s'est positionnée sur un appel à projet pour un SAMSAH de réhabilitation et un établissement d'accueil médicalisé (EAM).
- L'Association a été retenue pour la gestion de l'EAM : les locaux sont en cours de construction sur la commune de Pers Jussy, en Haute-Savoie.
- En fusionnant avec l'Association l'Arbre de Vie, elle gère l'EAM l'Arbre de Vie à Machilly, en Haute-Savoie.
- Elle s'est rapprochée de trois Associations du territoire : AATES sur de l'action logement, en lien avec la Mairie d'Annecy et Haute-Savoie Habitat, GAIA et Aller plus haut pour la gestion du SAMSAH Pyxis.
- La relation avec les deux GEM (groupements d'entraide mutualistes) qu'elle parraine s'est nettement améliorée et Espoir74 joue pleinement son rôle de parrain et de conseil.



Orientation 2 :
Gouvernance et
fonctionnement
de l'Association

Les actions réalisées :

- Espoir74 s'est engagée dans le recrutement de membres du Conseil d'Administration sur plusieurs profils. Néanmoins, cette action reste à poursuivre pour trouver un administrateur missionné sur l'action logement et un sur la communication externe.
- L'Association a mis en œuvre les outils nécessaires pour rendre sa gouvernance plus efficiente : formations d'administrateurs, livret d'accueil pour les nouveaux administrateurs, délégations de pouvoir, révisions des statuts, contrôle trimestriel des comptes, planning des instances, effort de transparence et de communication.
- Espoir74 a fusionné avec l'Association l'Arbre de Vie mais la fusion avec une autre Association Oser Y Croire n'a pas abouti.
- Elle a diversifié ses financements notamment, avec des subventions provenant des communes, du département et de la Région.



Orientation 3 : Ancrage territorial et ouverture sur l'environnement

Les actions réalisées :

- La mise en place d'une communication externe : logo, site internet, plaquette pour chaque service.
- Recherche d'un chargé de communication au titre du mécénat de compétences.
- Réalisation d'une communication via la campagne "Et alors !" avec les couleurs de l'accompagnement.
- Développement de réseaux :
 - Membre de l'URIOPSS
 - Engagement fort dans "les couleurs de l'accompagnement"
 - Membre des Conseils d'administration des Associations AATES, Château Rouge, ATMP74, SYNAPS-CL
 - Membre du conseil territorial de santé et de la commission spécialisée en santé mentale
 - Membre élu du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie et membre du Bureau
 - Membre du GCSMS ReHPsy
 - Membre du conseil de surveillance de l'Établissement Public de Santé Mentale
 - Membre de santé mentale France
- Par le biais de son directeur, membre du CTDESI.
- Deux membres du CA d'Espoir74 siègent à la CDAPH.
- Des synergies entre services et établissements au bénéfice des personnes accompagnées (rapprochement de GAIA, de Château Rouge et partenariats en cours dans le domaine de la culture, de l'insertion professionnelle et de la formation).
- Avec la création de l'EAM et d'un dispositif mobile, partenariats nombreux avec l'hôpital d'Annecy, l'Établissement Public de Santé Mentale, l'hôpital Alpes Léman, la Fondation Coqnacq-Jay, Aller plus haut, l'ADIMC74, les Marmottés...



Il est important d'ajouter les actions réalisées qui ne faisaient pas l'objet d'actions planifiées :

- ▶ Les grands chantiers dont la fusion avec l'Association L'Arbre de Vie et la gestion de l'établissement d'accueil médicalisé l'Arbre de Vie.
- ▶ L'impact de la nouvelle approche de réhabilitation psycho-sociale avec le SAMSAH de rétablissement PYXIS.
- ▶ L'autorisation délivrée pour l'établissement d'accueil médicalisé dont le bâtiment est aujourd'hui en construction à Pers Jussy.

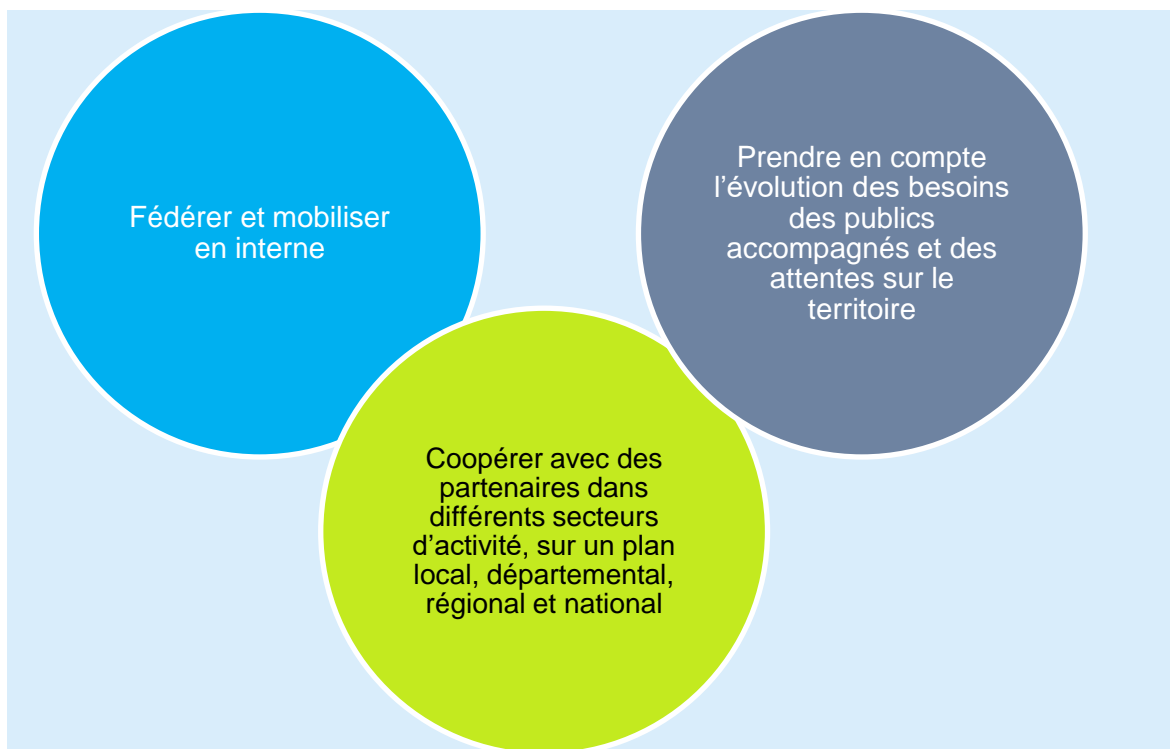


Où allons-nous et comment ?

La vision correspond à la projection d'Espoir74 dans l'avenir, sur la période 2021 à 2026. Concrètement, elle s'établit, dans sa programmation de 2022 à 2026. Cette vision influence ses orientations ainsi que les actions à conduire.

Les projets de service des SAMSAH, SAVS, des établissements d'accueil médicalisés gérés par Espoir74 s'articulent bien avec le projet associatif, permettant d'avoir une cohérence entre le fonctionnement de l'Association et celui des établissements et services dont elle est gestionnaire.

La réussite du projet associatif s'appuie sur sa capacité à :





Orientations et actions



Ce volet constitue la véritable partie prospective du projet associatif qui permet de répondre à la question « vers où allons-nous demain et comment ? ».

Le Conseil d'Administration est resté maître d'œuvre comme pour le précédent projet, avec un pilotage plus précis prenant appui sur le président, la secrétaire, la trésorière de l'Association et le directeur. Le Comité de Direction, représenté par le directeur, les directrices adjointes et le responsable administratif et financier, a été largement associé.

Les professionnels, les partenaires et les personnes accompagnées ont été mobilisés via une enquête. Les résultats de cette dernière ont été pris en compte dans les réflexions autour des valeurs, des missions et des orientations à prendre dans les prochaines années. Après la relecture des retours de questionnaires et le rapprochement avec les fiches actions du projet associatif, il apparaît que nombre de sujets sont bien intégrés dans les fiches actions.

Ces orientations et les actions associées sont présentées sur la page suivante.

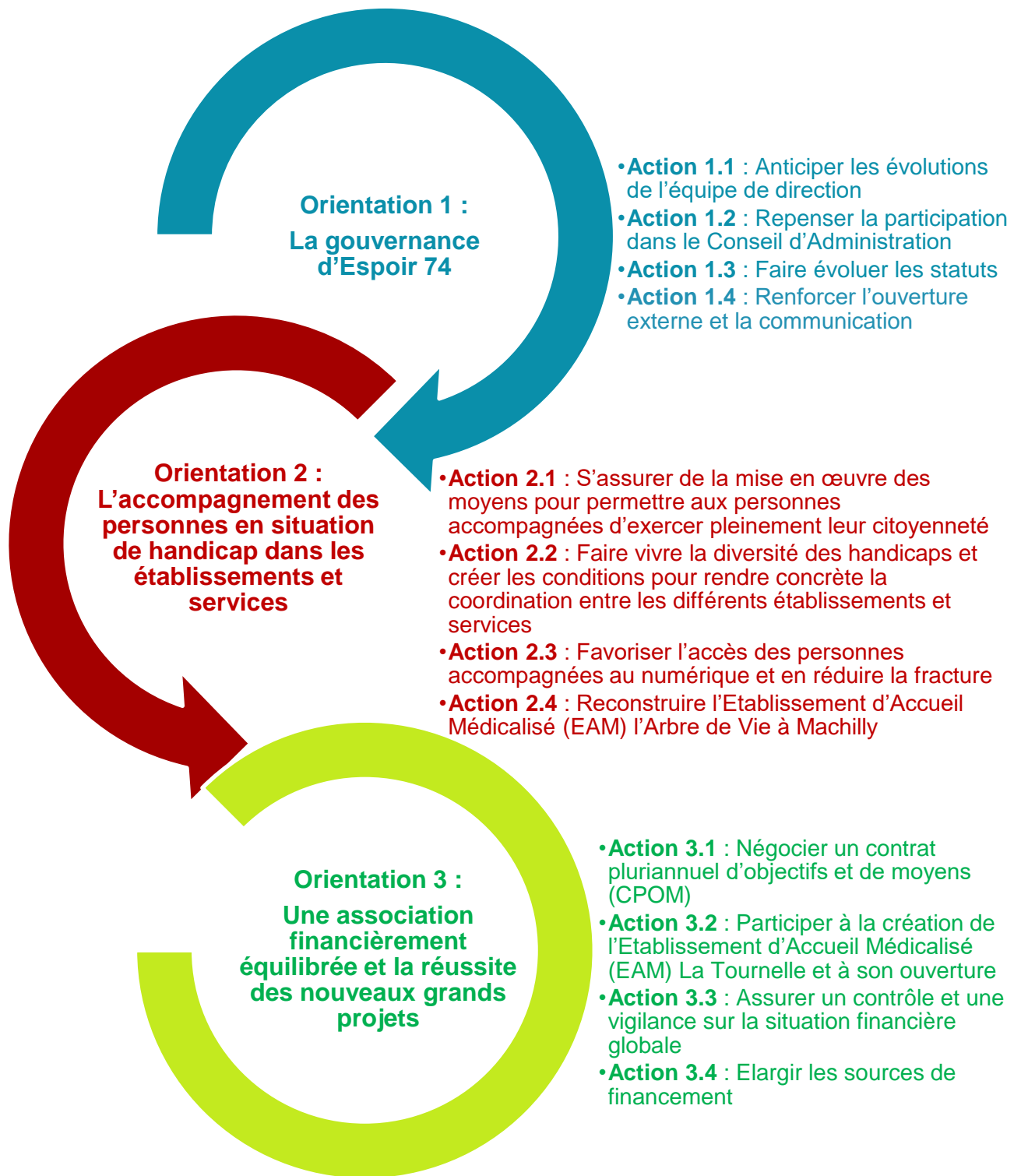


Deux objectifs transversaux, que sont la RSE et le développement durable, permettront d'évaluer ces actions.



Une charte qui sera approfondie avec l'ensemble des professionnels et les personnes accompagnées intéressées permettra de définir des engagements concrets sur le développement durable.

- ▶ Sur les transports dans les zones urbaines, chaque fois que cela est possible, privilégier les transports en commun et les modes de transports doux, marche à pied et vélo.
- ▶ Pour nos établissements avec fourniture de repas, favoriser les achats vertueux.
- ▶ Rechercher les économies d'énergie avec une pédagogie à mettre en œuvre pour tous, dirigeants, cadres, administrateurs, salariés et personnes accompagnées.
- ▶ Mettre en place dans tous les locaux le tri sélectif, privilégier les ustensiles jetables et si cela est possible, dans les établissements avec hébergement, valoriser les déchets organiques.
- ▶ Espoir74, dans le cadre de l'Union des Couleurs de l'Accompagnement, a mis en place une feuille d'informations « La Gazette Verte » accessible sur son site Internet et transmise à tous les salariés ; elle fera l'objet d'une diffusion plus importante vers toute personne intervenant à Espoir74 et vers les personnes accompagnées.





Ce qu'il faut retenir de l'orientation 1 « La gouvernance d'Espoir 74 »

La gouvernance associative tente de concilier deux logiques : la logique liée à son utilité sociale et dans laquelle prime le service apporté à la personne et la logique économique, marquée par la recherche de la rationalité. Tout l'enjeu est de garantir un équilibre entre ces deux mondes.

De surcroît, parmi les associations appartenant au secteur de l'économie sociale et solidaire, cette gouvernance se doit nous disent les textes « d'être démocratique ».

C'est dans cet état d'esprit que nous avons structuré notre réflexion autour des trois fondamentaux de la gouvernance :

- ▶ La pertinence de notre projet : quelles activités nouvelles ou quelles actions faut-il mettre en place pour répondre aux besoins exprimés par les personnes que nous accompagnons ? Quelles sont les attentes de nos partenaires ?
- ▶ La viabilité de notre modèle économique : comment sécuriser un équilibre financier fragile ?
- ▶ La gouvernance : les modalités d'organisation respectent-elles un exercice et un partage du pouvoir démocratique et traduisent-elles bien nos valeurs ?

Les actions qui déclinent cette orientation sont présentées dans la partie suivante.



Ce qu'il faut retenir de l'orientation 2 « L'accompagnement des personnes en situation de handicap dans les établissements et services »

Par le titre donné à cet axe de travail, nous avons exprimé notre volonté, en tant qu'Association, au-delà des établissements et services, d'être aussi acteur de l'accompagnement. Nous avons

défini des priorités pour cet axe de travail :

- ▶ La fracture numérique est partout ; plus la marche vers la société numérique s'intensifie, plus le fossé s'élargit entre celles et ceux qui en font partie et celles et ceux qui soit ne peuvent y accéder soit y éprouvent de sérieuses difficultés à son utilisation. Nous avons donc retenu la lutte contre la fracture numérique comme l'une de nos priorités.
- ▶ Espoir74 s'est tournée récemment vers un nouveau public de personnes cérébrolésées. Rapidement, dès la prise en gestion de l'établissement d'accueil médicalisé (EAM) correspondant, nous avons fait le constat de l'inadaptation des conditions d'hébergement. La rénovation totale de l'EAM est un objectif du projet. Il convient aussi de faire vivre la diversité des handicaps et de rendre concrète la synergie entre les différents établissements et services.
- ▶ Le sujet qui nous préoccupe est aussi l'accès la citoyenneté pour les publics accompagnés par l'Association ; quelle application du droit commun dans la vie quotidienne des personnes et quels aménagements devons-nous introduire dans nos activités pour que chacun se vive comme citoyen.

Les actions qui déclinent cette orientation sont présentées dans la partie suivante.



Ce qu'il faut retenir de l'orientation 3 « Une association financièrement équilibrée et la réussite des nouveaux grands projets »

Notre objectif porte sur des enjeux majeurs liés à la réussite des grands projets comme la construction du nouvel EAM La Tournelle et la mise en place du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) s'intégrant dans le cadre d'une trajectoire financière sécurisée et s'ouvrant à des financements plus larges.

- ▶ Le projet de création et de construction de l'EAM La Tournelle à Pers-Jussy concourt au développement de l'Association en offrant un nouveau lieu d'hébergement et d'accompagnement aux personnes en situation de handicap psychique.
- ▶ Les négociations qui seront menées pour s'accorder sur la signature du CPOM devront prendre en compte les réalités financières et techniques avec pour mission principale de répondre aux besoins des personnes accueillies et aux exigences de qualité fixées par la réglementation.
- ▶ Ces projets majeurs ne peuvent être menés et soutenus sans une trajectoire financière claire et sécurisée. La pérennité et le développement de l'association s'appuiera au long cours sur les actions suivantes : sécuriser, pérenniser, anticiper et projeter.
- ▶ Enfin, il s'agit pour Espoir74 de développer ses sources de financement avec un appel plus large aux collectivités locales et territoriales, aux entreprises via du mécénat, aux particuliers ou autres organismes dans un esprit philanthropique. La diversité des subventions et dons est le gage d'une indépendance plus importante pour mener davantage de projets.

Les actions qui déclinent cette orientation sont présentées dans la partie suivante.





Orientation 1 : La gouvernance d'Espoir 74

Fiche action 1.1 : Anticiper les changements à venir dans l'équipe de direction

Lien de cette action avec les principes de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) :



Gouvernance



Qualité du service



Relations et conditions de travail

| | |
|---|---|
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Définir les valeurs, les missions et les responsabilités des cadres de direction (objectif 1) - Arrêter l'organisation et l'organigramme correspondant qui s'inscrira dans une forme de management participatif (objectif 2) - Préparer les futurs recrutements |
| Livrables attendus | <ul style="list-style-type: none"> - Documents de définition et d'organisation |
| Groupe de travail | <ul style="list-style-type: none"> - Le CODIR, président, vice-président, secrétaire de l'association, administrateur |
| Responsable de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Directeur et président de l'Association |
| Destinataires du travail | <ul style="list-style-type: none"> - Le conseil d'administration directement puis toute personne intervenant dans le cadre d'Espoir74 |
| Etapas clés pour y parvenir | <p>Etape 1- Réaliser l'état des lieux de l'objectif 1 et définir ce qui ne l'est pas encore</p> <p>Etape 2 - Proposer l'organisation à retenir et l'organigramme de l'objectif 2</p> <p>Etape 3 - Etablir les fiches de postes et les modalités de recrutement</p> |
| Moyens à mettre en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> - Réunions de travail, rédaction de documents |
| Critères d'évaluation de la fiche action | <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence de l'organisation retenue (critères à définir) - Outils efficaces de recrutement |
| Calendrier estimé de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Année 2022 et suivantes |



Fiche action 1.2 : Repenser la participation dans le Conseil d'administration (CA)

Lien de cette action avec les principes de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) :



| | |
|---|--|
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte du point de vue des usagers d'une part, des salariés non cadres d'autre part au sein du CA - Prise en compte du point de vue des cadres au sein du CA - Donner du sens à ces différentes participations |
| Livrables attendus | <ul style="list-style-type: none"> - Composition modifiée ou adaptée du Conseil d'Administration |
| Groupe de travail | <ul style="list-style-type: none"> - Commission ad hoc à définir |
| Responsable de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - A définir |
| Destinataires du travail | <ul style="list-style-type: none"> - Conseil d'Administration directement puis Assemblée Générale si modification statutaire |
| Etapas clés pour y parvenir | <p>Etape 1- Pour les usagers : définir la cible adaptée – apprécier la faisabilité et les conditions de mise en œuvre comme la formation et l'accompagnement à la fonction ou encore l'opportunité d'être ou non accompagné par les établissements et services.</p> <p>Etape 2 - Pour les salariés : vérifier la cible la plus légitime et les conditions et modalités de participation.</p> |
| Moyens à mettre en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> - Etudier différentes expériences réalisées par des rencontres et l'examen des écrits correspondants – recueillir des avis (notre avocat) |
| Critères d'évaluation de la fiche action | <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement efficient et participation réelle des nouveaux entrants au CA |
| Calendrier estimé de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Année 2023/2024 au plus tard |



Orientation 1 : La gouvernance d'Espoir 74

Fiche action 1.3 : Faire évoluer les statuts

Lien de cette action avec les principes de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) :



| | |
|---|--|
| Objectifs | - Statuts adaptés aux évolutions de notre Association |
| Livrables attendus | - Statuts modifiés par l'Assemblée Générale et mise à jour du règlement intérieur |
| Groupe de travail | - Groupe de travail 1 sur la Gouvernance |
| Responsable | - Président et secrétaire |
| Destinataires du travail | - Conseil d'Administration puis Assemblée Générale extraordinaire |
| Etapas clés pour y parvenir | <p>Etape 1- Reprise des travaux 2019 du Bureau. Analyse des évolutions possibles : nombre et membres du CA, adaptation aux crises sanitaires, laïcité, parité.</p> <p>Etape 2 - Analyse de statuts d'association proches (membres du CA et membres des Couleurs de l'Accompagnement).</p> <p>Etape 3 - Demande de relecture et avis de l'avocat d'Espoir74 et de l'URIOPSS AURA.</p> |
| Moyens à mettre en œuvre | - Analyse, lecture, rédaction, sollicitation personnes visées ci-dessus |
| Critères d'évaluation de la fiche action | - Validation par l'Assemblée Générale Extraordinaire |
| Calendrier estimé de l'action | - Année 2023/2024 au plus tard |



Orientation 1 : La gouvernance d'Espoir 74

Fiche action 1.4 : Renforcer l'ouverture externe et la communication

Lien de cette action avec les principes de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) :



Gouvernance



Qualité du service



Partenariats

| | |
|---|--|
| Objectifs | - Poursuivre et faire vivre cet objectif qui avait été identifié dans le précédent projet associatif : communication et ouverture externe |
| Livrables attendus | - Site Internet, conventions, outils de communication en direction des personnes accompagnées et des salariés |
| Groupe de travail | - A définir |
| Responsable | - Secrétaire de l'Association |
| Destinataires du travail | - Personnes accompagnées, salariés, administrateurs |
| Etapes clés pour y parvenir | Etape 1- Suivi des publications sur le site Web avec les mises à jour. Etape 2 - Bilan du mode de coopération et collaboration avec les associations membres du CA et autres associations partenaires. Etape 3 - Prise en compte des suggestions des questionnaires partenaires dont notamment la mutualisation. |
| Moyens à mettre en œuvre | - Visites régulières du site Internet, rencontre des différents partenaires à l'issue du bilan, offre de conventions ou autres modes lorsque cela est opportun, outils de mutualisation. |
| Critères d'évaluation de la fiche action | - Site Internet à jour, conventions signées ou autres modes réalisés, mutualisations opérationnelles. |
| Calendrier estimé de l'action | - Année 2022 et suivantes |



Orientation 2 : L'accompagnement des personnes en situation de handicap dans les établissements et services

Fiche action 2.1 : S'assurer de la mise en œuvre des moyens pour permettre aux personnes accompagnées d'exercer pleinement leur citoyenneté

Lien de cette action avec les principes de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) :



| | |
|---|---|
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Considérer chaque personne accompagnée comme un citoyen avec des droits et des devoirs. - Susciter les conditions d'expression de la citoyenneté et favoriser leur participation au sein de l'Association et dans leur environnement. |
| Livrables attendus | <ul style="list-style-type: none"> - Charte associative de la citoyenneté |
| Groupe de travail | <ul style="list-style-type: none"> - 2 administrateurs, 1 professionnel de l'EAM, 1 résident de l'EAM, 1 professionnel des services Oxygène et 1 personne accompagnée par Oxygène ou personne concernée par le handicap psychique |
| Responsable | <ul style="list-style-type: none"> - 1 administrateur |
| Destinataires du travail | <ul style="list-style-type: none"> - Usagers, familles, professionnels, bénévoles et administrateurs Espoir74 |
| Etapas clés pour y parvenir | <p>Etape 1 - Constituer le groupe et ses modalités de travail. Etape 2 - Rechercher des chartes existantes. Etape 3 - Proposer des moyens d'exercice de la citoyenneté. Etape 4 - Intervention et ou formation sur les questions de citoyenneté. Etape 5 - Rédaction de la charte. Etape 6 - Validation du CA.</p> |
| Moyens à mettre en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> - Réunion de travail et compte-rendu des réunions, différentes modalités de recueil des avis des usagers (questionnaires, interview, allers retours avec le terrain), consultation la plus large possible. |
| Critères d'évaluation de la fiche action | <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction de la charte, participation des usagers au sein d'Espoir74. |
| Calendrier estimé de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Année 2022 et mise en œuvre sur la durée du projet |



Orientation 2 : L'accompagnement des personnes en situation de handicap dans les établissements et services

Fiche action 2.2 : Faire vivre la diversité des handicaps et créer les conditions pour rendre concrète la coordination entre les différents établissements et services

Lien de cette action avec les principes de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) :



Droits des personnes accompagnées



Relations et conditions de travail



Ethique



Partenariats

| | |
|---|---|
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et défendre équitablement la cause des deux handicaps (handicap psychique et handicap cérébro-lésé) - Partager des objectifs et des valeurs communes - Stimuler et favoriser des échanges entre les salariés, entre les personnes accompagnées |
| Livrables attendus | <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer le catalogue des actions dont les 40 ans d'Espoir74 |
| Groupe de travail | <ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail 2 sur l'accompagnement des personnes handicapées et des invités (par exemple, la directrice SynapsCL74) |
| Responsable de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Président d'Espoir74 |
| Destinataires du travail | <ul style="list-style-type: none"> - Tous les salariés, bénévoles et administrateurs |
| Etapes clés pour y parvenir | <p>Etape 1- Audit de ce qui existe, repérer les passerelles et les faiblesses.</p> <p>Etape 2 - Mobiliser le CA sur cette préoccupation.</p> <p>Etape 3 - Lister et programmer les actions dont celles faisant passerelle.</p> |
| Moyens à mettre en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> - Réunions de travail dont réunions à l'EAM l'Arbre de Vie à Machilly et mobilisation de personnes accompagnées |
| Critères d'évaluation de la fiche action | <ul style="list-style-type: none"> - Quantification des représentations des deux handicaps dans la vie de l'association et présence de représentants des deux handicaps |
| Calendrier estimé de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Année 2022 et mise en œuvre en 2023/2024 |



Orientation 2 : L'accompagnement des personnes en situation de handicap dans les établissements et services

Fiche action 2.3 : Favoriser l'accès des personnes accompagnées au numérique et en réduire la fracture

Lien de cette action avec les principes de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) :



| | |
|---|---|
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Que tous les usagers qui le désirent aient accès au numérique et puissent l'utiliser - Accéder et préserver l'autonomie et le plaisir - Inciter l'entraide entre initiés et non-initiés dans le numérique |
| Livrables attendus | <ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux de l'existant et propositions d'amélioration |
| Groupe de travail | <ul style="list-style-type: none"> - 1 administrateur, 2 accompagnants et 1 chef de service |
| Responsable de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - L'administrateur |
| Destinataires du travail | <ul style="list-style-type: none"> - Bureau d'Espoir74 et Direction |
| Etapas clés pour y parvenir | <p>Etape 1- Réaliser l'audit et prendre en compte les questionnaires projet associatif.</p> <p>Etape 2 - Réfléchir à des propositions concrètes.</p> |
| Moyens à mettre en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> - Réunions, lecture et exploitation des questionnaires personnes accompagnées et professionnels |
| Critères d'évaluation de la fiche action | <ul style="list-style-type: none"> - Questionnaires de satisfaction |
| Calendrier estimé de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Année 2024 et suivantes |



Orientation 2 : L'accompagnement des personnes en situation de handicap dans les établissements et services

Fiche action 2.4 : Reconstruire l'Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) l'Arbre de Vie à Machilly

Lien de cette action avec les principes de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) :



| | |
|---|--|
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Convaincre les autorités de l'urgence du projet - Rédiger un cahier des charges puis un pré-projet (dont un PPI) - Etablir un échéancier - Proposer un EAM de qualité pour les personnes cérébro-lésées |
| Livrables attendus | <ul style="list-style-type: none"> - Le nouvel équipement |
| Groupe de travail | <ul style="list-style-type: none"> - Appui sur le groupe existant à la Résidence en partenariat avec le Bureau |
| Responsables de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Le directeur et l'administrateur chargé des affaires immobilières |
| Destinataires du travail | <ul style="list-style-type: none"> - Les résidents et les autorités |
| Etapes clés pour y parvenir | <p>Etape 1- Réunion mensuelle de la commission en vue de la rédaction du cahier des charges.</p> <p>Etape 2 - Visites d'établissements.</p> <p>Etape 3 - Rencontre des élus et des financeurs.</p> |
| Moyens à mettre en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> - Réunions de travail - Moyens humains et financiers |
| Critères d'évaluation de la fiche action | <ul style="list-style-type: none"> - Reconstruction de l'EAM |
| Calendrier estimé de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Année 2022 et suivantes |



Orientation 3 : Une association financièrement équilibrée et la réussite des deux nouveaux projets

Fiche action 3.1 : Négocier un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)

Lien de cette action avec les principes de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) :



Partenariats



Qualité du service



Gouvernance

| | |
|---|--|
| Objectifs | - Négocier un CPOM prenant en compte notamment les réalités financières et techniques, répondant aux besoins des personnes accompagnées et aux exigences de qualité fixées par la réglementation, intégrant les projets les plus stratégiques. |
| Livrables attendus | - Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens équilibré et juste pour l'ensemble de nos activités. |
| Groupe de travail | - Le CODIR avec participation du Bureau |
| Responsables de l'action | - Le directeur |
| Destinataires du travail | - Département de la Haute-Savoie et l'ARS AURA |
| Etapes clés pour y parvenir | Etape 1- Rassembler les outils nécessaires. Etape 2 - Préparation et réalisation de l'audit. Etape 3 - Réunions de négociation. Etape 4 - Co-rédaction avec les autorités. Etape 5 - Planification du CPOM. |
| Moyens à mettre en œuvre | - Aide d'un consultant spécialisé sur la réalisation d'un CPOM - Réunions de travail, planification du travail en interne, bonne articulation CODIR-Bureau |
| Critères d'évaluation de la fiche action | - A sa signature, un CPOM répondant aux enjeux. |
| Calendrier estimé de l'action | - Année 2022 – signature prévue 31/12/2022 |



Orientation 3 : Une association financièrement équilibrée et la réussite des deux nouveaux projets

Fiche action 3.2 : Participer à la création de l'Établissement d'Accueil Médicalisé (EAM) La Tournelle et à son ouverture

Lien de cette action avec les principes de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) :



Qualité du service



Partenariats



Respect de l'environnement

| | |
|---|---|
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Participation à la finalisation des différentes conventions partenariales. - Vigilance sur la conformité du projet d'établissement à l'autorisation délivrée. - Partenariat développé avec les collectivités territoriales locales. - Développement d'un bénévolat de service (animations). - Communication régulière au niveau du territoire sur l'avancement des travaux. |
| Livrables attendus | <ul style="list-style-type: none"> - Fiche action développée et mise en œuvre. |
| Groupe de travail | <ul style="list-style-type: none"> - Bureau |
| Responsables de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur chargé du patrimoine et président |
| Destinataires du travail | <ul style="list-style-type: none"> - CODIR, CA, l'ensemble du personnel |
| Etapes clés pour y parvenir | <p>Etape 1- Point régulier en réunion de bureau et de CA. Etape 2 - Coordination avec le CODIR, le maître d'ouvrage. Etape 3 - Articulation étroite avec le directeur. Etapes 4 - Planification.</p> |
| Moyens à mettre en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> - Outils concrétisant les objectifs (conventions, conformité, partenariat local, bénévolat, communication) |
| Critères d'évaluation de la fiche action | <ul style="list-style-type: none"> - Niveau de participation à la création et à l'ouverture de l'EAM |
| Calendrier estimé de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Année 2022 et suivantes |



Orientation 3 : Une association financièrement équilibrée et la réussite des deux nouveaux projets

Fiche action 3.3 : Assurer un contrôle et une vigilance sur la situation financière globale

Lien de cette action avec les principes de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) :



| | |
|---|--|
| Objectifs | - Sécuriser, pérenniser, anticiper et se projeter. |
| Livrables attendus | - Procédures, productions d'outils de synthèse, outils d'aide à la décision. |
| Groupe de travail | - Les trésoriers, le responsable administratif et financier, le directeur |
| Responsables de l'action | - La trésorière |
| Destinataires du travail | - Les instances associatives d'Espoir74 |
| Etapes clés pour y parvenir | Etape 1- Faire l'inventaire des procédures écrites, indicateurs à cibler et outils utilisés. Etape 2 - Réaliser les outils et procédures manquants. |
| Moyens à mettre en œuvre | - Articulation directeur, responsable administratif et financier et trésorière |
| Critères d'évaluation de la fiche action | - Pertinence des outils proposés pour les administrateurs |
| Calendrier estimé de l'action | - Année 2022 – Action permanente |



Orientation 3 : Une association financièrement équilibrée et la réussite des deux nouveaux projets

Fiche action 3.4 : Elargir les sources de financement

Lien de cette action avec les principes de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) :



Gouvernance



Qualité du service



Partenariats

| | |
|---|--|
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Avoir une indépendance pour certains projets. - Diversifier les financements pour compléter les projets de l'Association. |
| Livrables attendus | <ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action et méthode. |
| Groupe de travail | <ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail 3 sur l'équilibre financier de l'Association et des volontaires |
| Responsables de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Vice-président d'Espoir74 |
| Destinataires du travail | <ul style="list-style-type: none"> - Administrateurs d'Espoir74 |
| Etapes clés pour y parvenir | <p>Etape 1 - Structurer la démarche. Etape 2 - Réaliser un plan d'action.</p> |
| Moyens à mettre en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> - Contacts avec des organismes experts (notaires, commissaire aux comptes, URIOPSS, NEXEM...), développement de la communication. |
| Critères d'évaluation de la fiche action | <ul style="list-style-type: none"> - Obtenir des ressources diversifiées |
| Calendrier estimé de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Année 2022 – Action permanente |



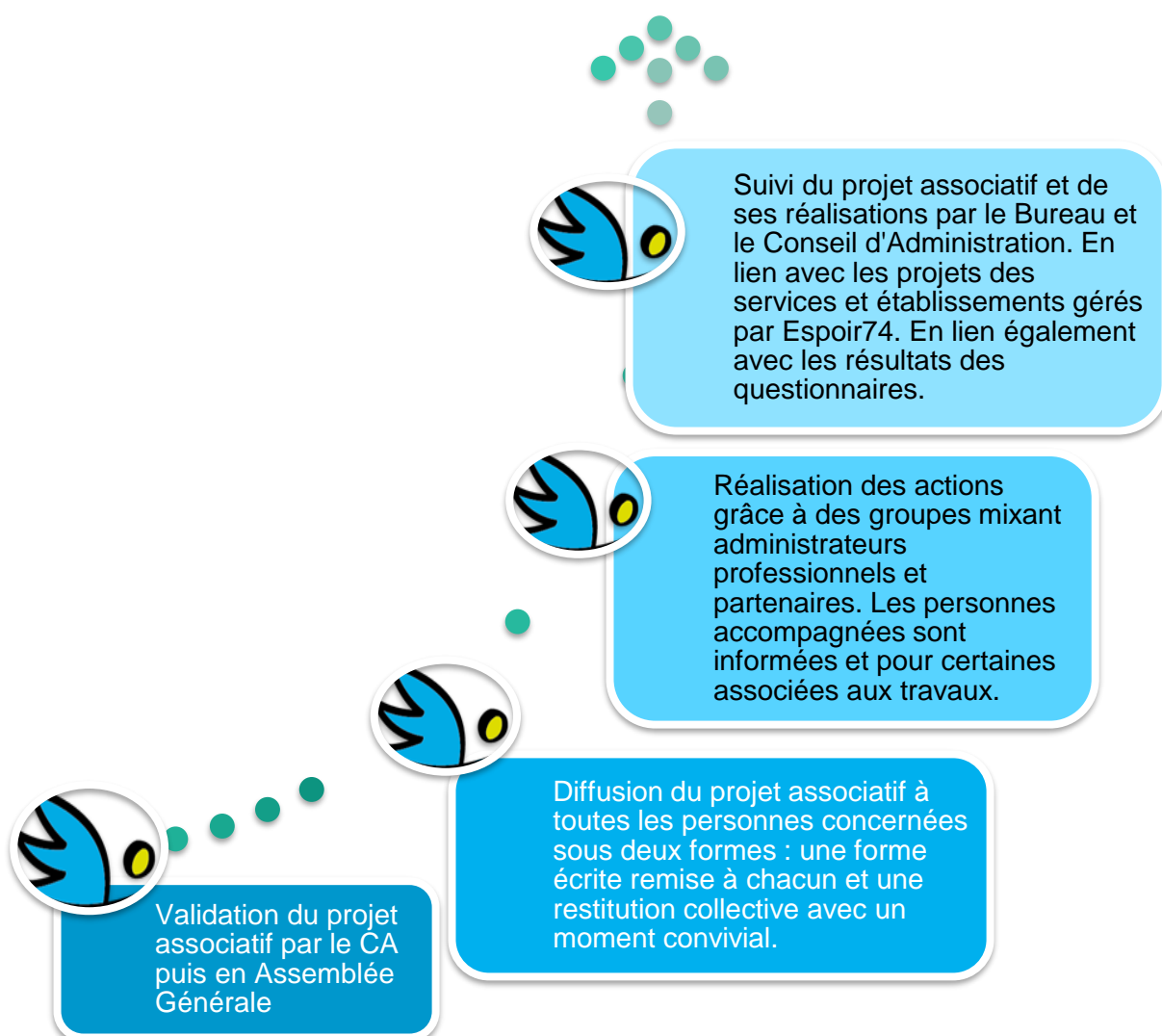
Programmation des actions

| Actions du projet associatif | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|---|------|------|------|------|------|
| Orientation 1 : La gouvernance d'Espoir 74 | | | | | |
| Action 1.1 : changements à venir dans l'équipe de direction | ● | ● | ● | | |
| Action 1.2 : participation dans le Conseil d'Administration | | ● | ● | | |
| Action 1.3 : évolution des statuts | | ● | ● | | |
| Action 1.4 : ouverture externe et communication | ● | ● | ● | | |
| Orientation 2 : L'accompagnement des personnes en situation de handicap à travers les établissements et services | | | | | |
| Action 2.1 : citoyenneté des personnes accompagnées | ● | ● | ● | ● | ● |
| Action 2.2 : coordination entre les établissements et services | ● | ● | ● | | |
| Action 2.3 : accès des personnes accompagnées au numérique | | | ● | ● | ● |
| Action 2.4 : reconstruction de l'Arbre de Vie à Machilly | ● | ● | ● | ● | ● |
| Orientation 3 : Une association financièrement équilibrée et la réussite des deux nouveaux projets | | | | | |
| Action 3.1 : négociation d'un CPOM | ● | | | | |
| Action 3.2 : création et ouverture de La Tournelle | ● | ● | ● | ● | ● |
| Action 3.3 : contrôle et vigilance sur la situation financière globale | ● | ● | ● | ● | ● |
| Action 3.4 : élargissement des sources de financement | ● | ● | ● | ● | ● |



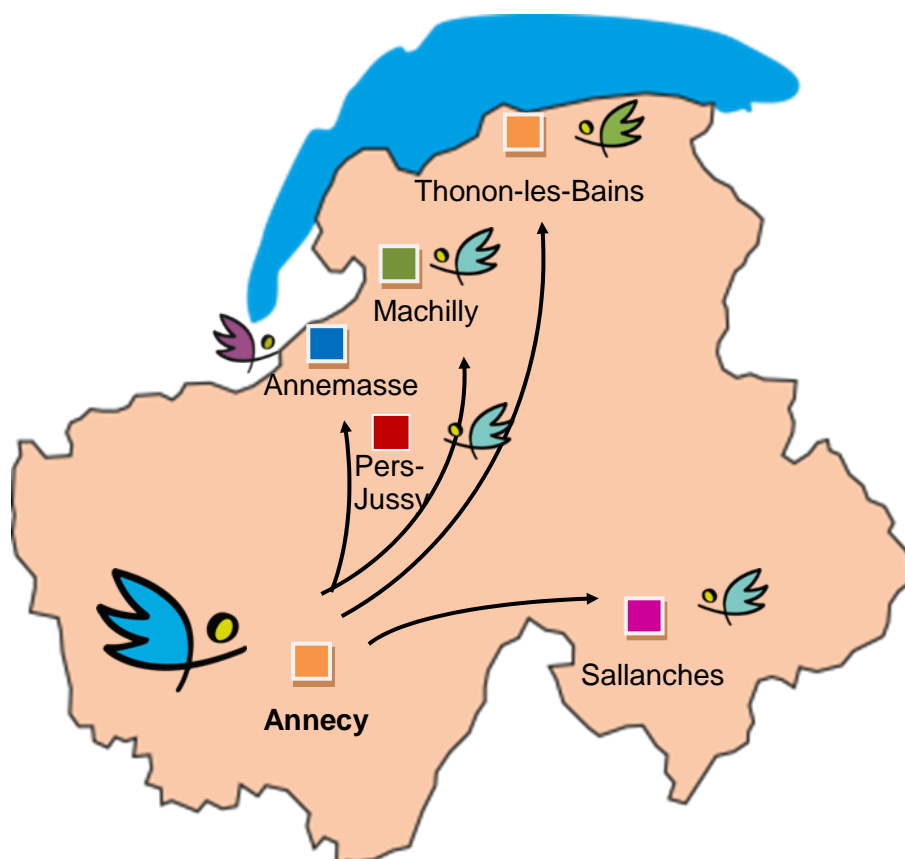
Evaluation et pilotage du projet

Le projet associatif établi pour une durée de cinq ans, est révisable autant que nécessaire, par le Conseil d'Administration d'Espoir74.





Membre des couleurs de l'accompagnement
 Siège social : 109 Avenue de Genève
 74000 Annecy
<https://espoir74.org> 04 50 08 85 69



| Services Oxygène | | | | EAM | |
|------------------|--------------|------------|---------------|---------------|------------|
| Le Futura | 3 ter Avenue | 220 Place | 7 rue de Lort | 222 route des | Les |
| 109 Avenue | du Léman | Charles | 74200 | Framboises | Contamines |
| de Genève | 74100 | Albert | Thonon-les- | 74140 | 74930 |
| 74000 | Annemasse | 74700 | Bains | Machilly | Pers-Jussy |
| Annecy | | Sallanches | | | |